



29 juin-2 juillet 2026
Bergame Italie

GT11 - Population et développement

LES DROITS DE L'HOMME DANS LES PAYS D'IMMIGRATION

Yves CHARBIT et Eugenia GOMEZ DEL RIO

La liberté de circulation est un droit de l'homme crucial en matière d'immigration. Ce projet explore spécifiquement la dialectique entre les deux domaines.

Par nature, l'immigration est un objet interdisciplinaire, qui englobe les principales sciences sociales et humaines. Elle revêt plusieurs dimensions : historique, démographique, socio-anthropologique, culturelle, économique, idéologique et politique. Elle concerne les individus, mais aussi les familles, les communautés, les groupes religieux et ethniques et, enfin, les pays d'origine et d'accueil. Il s'ensuit que ni un paradigme unique, ni un seul ensemble de concepts théoriques et d'outils méthodologiques ne peuvent prétendre aborder le grand nombre de questions liées aux migrations internationales, d'autant plus que le projet couvre 16 pays d'immigration et offrent également des perspectives continentales et mondiales.

Le projet se concentre uniquement sur les pays d'*immigration*, précisément parce que les droits de l'homme y ont été forgés. Ils sont très anciens, se sont diversifiés et ont été progressivement codifiés au cours des 19ème et 20ème siècles. Les droits de l'homme ont pris une dimension internationale avec l'adoption d'un grand nombre de conventions internationales, ratifiées ou non par les États d'immigration, et avec la création d'institutions intergouvernementales spécialisées. Ces droits sont des prérogatives inaliénables des individus ou des groupes que les États sont tenus de respecter. Cependant, un constat très général s'impose : les immigrés sont *de facto* mal protégés contre les violations résultant de la gestion étatique de l'immigration. Bien que la liberté de circulation, l'un des principaux droits de l'homme, soit inscrite dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, lorsqu'il s'agit d'immigration, les États dits d'accueil piétinent les droits de l'homme des migrants au nom de leurs politiques migratoires.

Afin d'éclairer la complexité des relations entre les migrations internationales et les droits de l'homme, le projet traite du contexte démographique, historique, politique et idéologique (I). Il se concentre ensuite sur le concept de vulnérabilité, créée par la violence institutionnelle de l'État, mais aussi par la violence criminelle des groupes de trafiquants d'êtres humains, auxquelles répond l'action de différents acteurs (II).

COMMUNICATIONS PRESENTIES

I. LE CONTEXTE HISTORICO-DEMOGRAPHIQUE ET POLITICO- IDEOLOGIQUE

- 1/ Yves CHARBIT : Le populisme xénophobe et l'instrumentalisation xénophobe de l'immigration africaine en France
- 2/ Adelina MIRANDA : Migrations italiennes : pluralités et stratifications
- 3/ Eugenia GOMEZ del RIO et Consuelo PARMIGIANI : Tensions entre la norme et la pratique dans l'expulsion des migrants : les décisions de la Cour Suprême de justice de la République argentine
- 4/ Juan David SEMPERE : Flux migratoires et réalisme politique en Espagne (1990-2024)
- 5/ Enza Roberta PETRILLO : Adapter la protection : l'évolution de la réponse de l'UE à la migration ukrainienne

II. VULNERABILITE ET DROITS DE L'HOMME

- 6/ Claire RODIER : Pacte de l'UE sur la migration et l'asile : un « tri » aux frontières qui bafoue les droits fondamentaux
- 7/ Franck TEMPORAL : Pratiques dérogatoires aux droits des étrangers à Mayotte
- 8/ Chadia ARAB : Les « dames de fraises » marocaines en Espagne. Des esclaves des temps modernes ?
- 9/ Nazan CÖMERT-BAECHLER : Accès aux services post-désastre des réfugiés syriens après le tremblement de terre du 6 février 2023 en Turquie
- 10/ Jasmine HABIB and Rachad ANTONIUS : L'identité arabo-canadienne face à la politique d'immigration
- 11/ Denis MECHALI : Les permanences d'accès aux soins de santé (PASS), une réponse a la crise du système de santé français